



Arab Women's Solidarity Association-Belgium

جمعية تضامن المرأة العربية - بلجيكا

Règlement interne de la chorale « Zamâan-Awsa »

Ce règlement a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des répétitions et des représentations de la chorale, dans le respect mutuel et pour le plus grand plaisir des membres du groupe et de toute personne en lien avec la chorale.

Objectifs

Les objectifs de la chorale « Zamâan-Awsa » sont en concordance avec ceux de l'asbl dont elle dérive, AWSA-Be.

Les objectifs de la chorale d'AWSA-Be :

- *donner l'occasion à celles qui le souhaitent de chanter en arabe dans un cadre laïc et multiculturel ;*
- *faire entendre « la voix des femmes » originaires du monde arabe et en arabe ;*
- *promouvoir la cause des femmes originaires du monde arabe par le biais de la musique et toucher un public le plus large possible;*
- *promouvoir la culture musicale arabe;*
- *promouvoir la langue arabe par le chant et créer une activité agréable pour la pratique de la langue et son enrichissement.*

La chorale « Zamâan-Awsa » réunit des femmes et des hommes produisant de la musique arabe. Elle se réunit chaque semaine pour préparer et répéter le répertoire afin de se produire en concert.

La chorale pourrait faire des collaborations ponctuelles avec des artistes issus du monde arabe chantant dans les autres langues de cette région du monde comme le berbère, le kurde ou autres. La chorale, comme AWSA-Be, reconnaît la diversité religieuse, ethnique et linguistique du monde arabe.

Lieux

Les réunions de la chorale ont lieu, sauf exception, dans les locaux du Centre culturel Garcia Lorca, 47/49 Rue des Foulons à 1000 Bruxelles.

Si la réunion doit se dérouler ailleurs, tous les membres seront informés le plus vite possible de vive voix, par téléphone, par sms ou par e-mail.

Les représentations peuvent avoir lieu partout en Belgique suivant la demande du partenaire ou les activités d'AWSA-Be.

AWSA-Be asbl
Amazone asbl
Local A133,
Rue du Méridien 10,
1210 Bruxelles

<http://www.awsabe.be>
awsabe@gmail.com
☎ 02 229 38 10

Siège social :
Avenue de l'Eternité 6
1070 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0881.718.815
Numéro de compte: 363-0002517-35

Inscription : devenir membre

La chorale est ouverte à toute personne, femme ou homme, souhaitant chanter en arabe (une transcription phonétique et une traduction globale des chansons sont disponibles).

Deux séances d'essai sont proposées à l'issue desquelles les membres présents du groupe donneront leur accord pour l'intégration du nouveau membre.

Le Conseil d'administration d'AWSA-Be se réserve le droit d'exclure un membre qui, à plusieurs reprises et malgré avertissement(s), ne respecterait pas les intérêts du groupe. Cette personne ne pourrait, dès lors plus être considérée comme membre de la chorale et ne pourrait plus participer aux répétitions et par conséquent aux concerts.

Cotisation :

Nouveaux membres : les personnes ayant eu l'accord de l'assemblée de participer à la chorale, disposent d'un mois pour effectuer le paiement de l'inscription (les deux premières séances sont gratuites).

Les membres de la chorale sont invités à payer leur cotisation semestrielle au plus tard avant le premier octobre pour la première session et avant le premier mars pour la deuxième session.

Le remboursement ou report de la cotisation payée n'est pas possible.

Le paiement de la cotisation est obligatoire : après deux rappels de non-paiement, la choriste ne sera plus considérée comme membre du groupe « Zamâan-Awsa » et ne pourra donc plus participer aux répétitions jusqu'à régularisation de sa cotisation.

Le montant de la cotisation est communiqué à chaque session par la coordinatrice de la chorale. Celle-ci peut être réglée en main propre à la responsable de la chorale, qui se chargera de faire un transfert avec le nom du membre. Un reçu va être remis. La cotisation peut aussi être versée sur le compte d'AWSA-Be asbl avec comme communication libre : ex. Chorale: session1:sept10-fév11 ou Chorale: session2:fév11-juin11.

Une réduction ou une exonération de paiement pourrait être accordées aux personnes qui le demandent et qui prouvent leur difficulté ou impossibilité de payer leur cotisation.

Les cotisations sont payées pour rémunérer le chef de la chorale, le musicien qui l'accompagne de manière hebdomadaire. Tout retard dans le paiement entraînerait un retard dans sa rémunération d'où l'obligation d'être en ordre de cotisation dans le mois.

Réunions - répétitions

Les réunions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 21h.

Avant un concert, les réunions du jeudi peuvent être plus longues. Un ou plusieurs jours de répétition peuvent être ajoutés.

La punctualité à la répétition est demandée: les interruptions successives perturbent les autres participants et coûtent un temps précieux à tous.

Une régularité aux répétitions est indispensable, un minimum d'engagement est demandé, le jeudi étant en principe « jour de chorale » sauf en cas d'impossibilité en raison d'un empêchement valable.

Pendant les répétitions, il est demandé à chacun(e) de garder un minimum de concentration et de discipline afin de respecter le fonctionnement de l'ensemble du groupe et de pouvoir profiter au maximum de la séance.

Les apartés ou conversations entre membres sont à éviter en cours de répétitions. Les explications ou traductions peuvent être données entre deux chansons.

Les répétitions et les concerts sont des moments de plaisir et de détente qui doivent se vivre sans contrainte mais dans le respect de chacun(e) des membres et du public et avec le sérieux et l'assiduité nécessaires.

Absences

En cas d'empêchement et par respect pour l'ensemble du groupe, les membres sont priés d'informer la coordinatrice de la chorale.

Documents et matériel fournis

Les membres inscrits reçoivent :

- une farde noire destinées aux représentations
- les copies des chansons en arabe, en phonétique et en traduction française (ces documents peuvent également être envoyés par e-mail sur demande)
- un répertoire de toutes les chansons
- la liste des membres avec leurs coordonnées
- l'agenda des répétitions prévu pour la chorale
- les CD avec le répertoire des chansons.

Fonctionnement de la chorale

Lors des répétitions, la chorale est dirigée par le chef de chorale actuel et violoniste, Karim Lkiya avec l'aide de Nadia, qui reprend seule la direction lors des concerts.

Le chef de chorale dirige les répétitions et propose des exercices tels que : échauffement de la voix, différentes techniques de vocalises, Il peut également utiliser un matériel d'appui (tableau, violon, métronome,...)

Chacune est responsable de ses copies. Il est préférable de les rassembler dans un classeur avec des chemises en plastique. Celles-ci pourraient être retirées aisément pour composer le répertoire de chaque concert dans la farde noire.

Lors des représentations, la farde noire doit être tenue en ordre, contenant les chansons du répertoire dans l'ordre chronologique prévu pour la représentation.

Toute perte de farde ou des copies est de la responsabilité de la choriste.

Les CDs sont faits pour se familiariser avec les chansons, musiques et textes. Un travail personnel est nécessaire, il est demandé à chacune de les étudier à la maison pour en connaître un maximum par cœur et perdre le moins de temps possible pendant la répétition, afin de perfectionner la technique de chant plutôt que le texte.

Participation aux représentations

La chorale se produit en concert plusieurs fois par an, à l'initiative d'AWSA-Be asbl ou à la demande de partenaires ou autres associations.

Les choristes sont vivement invité(e)s à participer aux concerts. Cette participation est gratuite / bénévole, mais à chaque concert, l'asbl prend en charge l'accueil des choristes ainsi que les frais de déplacement si les représentations ont lieu en dehors de Bruxelles.

Cependant, les membres de la chorale sont libres, pour chaque représentation proposée, de décider le plus vite possible s'ils y participent ou non. Il leur est néanmoins demandé de faire part de leur décision à la responsable de la chorale le plus rapidement possible.

Pour chaque représentation proposée, s'il décide d'y participer, le membre s'engage à participer à un maximum de répétitions mais certainement aux 2 dernières répétitions précédant le concert. En cas de non participation à toutes les répétitions, il pourrait ne pas être autorisé à se produire avec le reste du groupe. La décision dépendra, par exemple, de la maîtrise de la part du membre du répertoire, de son effort individuel à s'informer sur les décisions prises concernant le concert et les arrangements prévus pour les chansons.

Concerts

Pour chaque concert le groupe prendra ensemble les décisions nécessaires relatives aux choix des chansons, aux horaires, aux lieux et aux tenues à porter lors du concert.

Le jour de la représentation, le groupe se donne rendez-vous au moins 1 heure avant le concert pour se préparer et procéder à un échauffement de voix/répétition. La ponctualité à ce rendez-vous doit être respectée.

Il est demandé à chacune de respecter impérativement ces décisions.

Chaque membre est responsable de sa part quant à sa préparation en ordre chronologique des chansons choisies pour le concert.

Le cachet éventuel pour une représentation revient à AWSA-Be.

Musiciens et soliste

Le chef de chorale, aidé par le groupe si nécessaire, choisit les musiciens qui accompagneront la chorale pour les concerts.

Une soliste en chant peut aussi être choisie pour accompagner la chorale.

Les musiciens et soliste sont tenus de répéter avec la chorale minimum deux fois avant les concerts.

Une convention sera établie entre les musiciens et soliste et AWSA-Be asbl avant chaque représentation. La rémunération sera déterminée en fonction de chaque prestation et de la rétribution globale accordée pour la prestation.

Contact

Nadia Bouhdide est la responsable de la chorale et en même temps membre du Conseil d'administration de l'asbl AWSA-Be. Cette responsabilité au sein de la chorale veut dire qu'elle est l'interlocutrice des choristes, responsable de la gestion des cotisations, de

l'organisation des concerts, du contact avec les organisateurs (avec l'aide de la coordinatrice actuelle de l'asbl Alicia Arbid), la gestion du bon déroulement des répétitions (copies, etc), la gestion avec Karim de la relation avec les musiciens et leur rémunération lors des concerts. Toute communication concernant la chorale : inscription, démission, absence ou autre doivent être communiquées à Nadia.

Si Nadia n'est pas disponible, une autre personne de la chorale sera désignée pour assurer le bon déroulement des répétitions.

Aspects administratifs

Ce règlement d'ordre intérieur a pour but de régler le fonctionnement de la chorale y compris la participation aux concerts. Celui-ci sera mis à disposition de chaque membre de la chorale (en version papier et/ou version électronique). Au début de chaque session, tout(e) choriste, nouvelle/nouveau ou ancien(ne), sera invitée à compléter une feuille d'inscription officielle s'engageant, en la signant, à respecter les règles établies y compris le rôle de la responsable de la chorale. Ces côtés administratifs sont nécessaires pour éviter tout mal entendu. D'autres documents administratifs seront aussi utilisés pour gérer tous les aspects de la chorale y compris la rémunération des musiciens ainsi que leur engagement à participer aux concerts avant chaque représentation. (ex. : liste des présences, conventions de prestations, etc.)

A chaque début de session une séance sera organisée pour mettre en ordre les aspects administratifs et afin de discuter ensemble des remarques, suggestions, idées, propositions, réflexions.

Ceci dit, la chorale est un groupe d'adultes qui partagent une passion pour le chant en arabe et donc toutes les énergies positives sont les bienvenues pour réfléchir à améliorer continuellement le fonctionnement de ce groupe. Toute remarque visant à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, peu importe leur nature et source, est la bienvenue et le CA est à l'écoute de tout message constructif et cherchant une solution.

Je soussigné(e).....

Domicilié(e).....

déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre d'intérieur de la chorale et signe pour accord.

Date:.....

Signature: